

## II. — Action de grâces

L'Action de grâces a pour objet *les dons, les bienfaits de Dieu* : *Propter data*, tels qu'ils nous sont manifestés dans la vérité qui est proposée à notre méditation ; par conséquent son objet formel c'est la bonté et l'amour de Dieu prouvés par leurs bienfaits.

*Les actes de l'esprit* dans l'action de grâces sont les suivants : considération de la part qu'exerce la bonté, l'amour de Dieu dans la vérité méditée, par ses vues, ses desseins miséricordieux. Souvenir et énumération des dons, des bienfaits relatifs à cette vérité, que nous avons reçus dans notre vie passée ou que nous recevons encore tous les jours ; étude de la valeur, de la grandeur, de la magnificence de ces bienfaits, tirée des diverses circonstances qui font plus ou moins valoir un bienfait : la gratuité, — la grandeur du donateur, — l'indigence et l'indignité du donataire, — la persistance des dons, malgré l'abus possible ou le peu de profit, etc., etc.

*Les actes du cœur* sont : l'amour de reconnaissance, la complaisance et la joie, la bénédiction et la jubilation, les effusions de gratitude, de tendresse émue, le bonheur et le repos, le silence de béatitude. Ces actes sortent des considérations de l'esprit énoncées plus haut, le cœur succédant à l'esprit dans la vue de la bonté divine et la revue de ses dons.

*Les actes de la volonté* sont : la reconnaissance effective, la fidélité, l'humilité, le retour, le don de soi-même, les protestations de reconnaissance, les résolutions de fidélité envers un bienfaiteur si magnifique ; l'acceptation bien humble de la situation de débiteur et d'obligé insolvable, les résolutions de ne se servir de ses dons que pour sa gloire, de lui rendre le fruit de ces semences de sa libéralité, les promesses d'user envers lui de retour ; enfin le don de soi-même, de tout ce que l'on a, de tout ce que l'on est, de tout ce que l'on fera, en témoignage de reconnaissance, en à-compte sur sa dette.

Appliquez ces divers actes à la sainteté que Dieu demande à ses prêtres ; à l'honneur qu'il leur fait de les appeler à cette ressemblance éminente avec la plus haute de ses perfections par une union aussi grande que celle de l'amitié ; à la sécurité de cette union et de cette séparation ; au modèle sublime et attrayant qu'il leur donne de la sainteté dans sa propre personne ; aux grâces de sainteté choisies, innombrables, persévérantes, qu'il leur prodigue ; à tous les puissants et sûrs moyens qu'il leur en donne : grâces et moyens inventés par son amour, payés par son sang, perpétués par son infatigable persévérance au Sacrement.

## III. — Réparation.

La Propitiation ou Réparation a pour objet les offenses et les insuffisances qui se trouvent dans notre vie à l'encontre de la vérité que nous méditons, et que cette méditation nous découvre tout-à-coup : *Propter offensam*. Cette réparation suppose d'abord l'expiation de la faute commise envers la Majesté divine et de la dette contractée envers sa jus-